

**Conseil Municipal du** 3 octobre 2022

**à** 18h00

N°ordre 39  
N° identifiant 2022-0244

**Titre** Mise à disposition de personnel aux ateliers musicaux  
Syrinx

Rapporteur(s) M. Charles REVERCHON-  
BILLOT  
Date de la convocation 26/09/2022

**Président de séance** Mme Léonore MONCOND'HUY  
**Secrétaire(s) de séance**

**PJ.**  
Tableau des subventions  
Convention financière avec mise à disposition

Membres en exercice 0  
Quorum 27

**Présents** 0

**Absents** 0

**Mandats** 0 **Mandants** \_\_\_\_\_ **Mandataires** \_\_\_\_\_

**Observations**

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement et rayonnement local
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine
------------------	---

La Ville de Poitiers fait du développement local et du rayonnement du territoire un axe majeur de ses politiques publiques. C'est en s'appuyant sur les ressources du territoire, riches et variées, en partant des projets issus du terrain, que Poitiers continuera à se développer tout en bénéficiant d'un rayonnement optimal. Pour y parvenir, la collectivité sait pouvoir compter sur un tissu d'acteurs locaux mobilisés, avec chaque année de nombreux projets contribuant à cette dynamique.

En soutenant ces initiatives, la Ville de Poitiers continue à agir en proximité pour révéler les talents et valoriser les compétences et savoir-faire, au service du territoire et de la transition écologique, de la justice sociale et de la démocratie.

Vous trouverez ainsi dans le tableau annexé les éléments relatifs à la mise à disposition d'un agent de la Ville aux Ateliers Musicaux Syrx pour l'année 2022.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément aux tableaux annexés**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0244 du Conseil municipal du 3 octobre 2022 et les avenants éventuels sans incidence financière**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

<b>RESULTAT DU VOTE</b>	
-------------------------	--

<b>Affichée le</b>	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions